

Les missions de la Cellule d'Animation et de Suivi des Travaux En Rivières et milieux aquatiques

ASTER

En 2003, le Conseil départemental du Cher a créé une cellule d'Animation et Suivi des Travaux En Rivières et milieux aquatiques (ASTER).

Cette cellule est partie intégrante de la convention de partenariat entre le Département et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



Le 15 novembre 2018 - réunion des chargés de missions rivières animée par la cellule ASTER (visite de site : présentation d'un projet de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Yèvre - Dérasement d'un seuil sur « Le Colin » (hauteur de chute 1,50 m) – Commune d'Aubinges (SIVY – action hors Contrat Territorial Milieux Aquatiques)).

OBJECTIFS

Pour atteindre l'objectif d'une gestion globale et cohérente des interventions sur les milieux aquatiques, l'ASTER est missionnée pour :

- accompagner les syndicats de rivières à mettre en œuvre des démarches concertées de gestion des milieux aquatiques ;
- conseiller et assister techniquement les syndicats à travers les différentes étapes de réflexion et de structuration (enjeux réglementaires, organisation territoriale, modalités de fonctionnement, coordination...);
- préparer des projets (dossier de présélection, cahier des charges, conventions, fiches de postes...);
- participer à la mise en œuvre et au suivi des études et des travaux (réunions de comité de pilotage ou comité technique, étapes de recrutement...);
- informer sur les possibilités de financement et avis technique pour les demandes de subvention ;
- assurer la mise en réseau et le relais pour créer des synergies par :
 - l'organisation de réunions auprès des animateurs rivières du département,
 - l'identification des besoins à diffuser ou à mutualiser,
 - la communication d'informations ou d'actualités,
 - la valorisation de retours d'expériences,
 - la participation à des démarches transversales diverses (supports de communication, groupes thématiques, échanges et travail mené avec les structures partenaires...

La cellule ASTER s'attache également à travailler sur les territoires orphelins dépourvus de structuration et de maîtres d'ouvrages.

Pour mener à bien ses missions, elle travaille en collaboration avec les différents partenaires institutionnels, financiers et techniques.

Le domaine de compétences de l'ASTER s'étend à l'ensemble des cours d'eau et des milieux humides du département (domaniaux ou non).